Procès-Verbal du Conseil d'Administration

Date du CA	Vendredi 19 décembre 2024
Lieu	Maison de la presse et de la communication
Durée	12h30-14h00

NOM	Présent	Excusé	Absent	NOM	Présent	Excusé	Absent
BAWIN Colette	☒	☐	☐	MISSAIRE Julie	☐	☒	☐
CHARLIER Nicolas	☒	☐	☐	MOCH Olivier	☒	☐	☐
DESSAMBRE Jean-François	☒	☐	☐	OLBRECHTS Robert	☒	☐	☐
DOR Stéphane	☒	☐	☐	OWIECZKA Lory	☒	☐	☐
GILLAIN Philippe	☒	☐	☐	RIGO Benoit	☒	☐	☐
KOCABAS Jézabel	☒	☐	☐	ROSIUS Marc	☐	☒	☐
LEFEBVRE France	☒	☐	☐	SALDEN Michelle	☒	☐	☐
LIBOIS Philippe	☒	☐	☐	SOLEIL Pierre	☒	☐	☐
LILIEN Jacques	☒	☐	☐	THIEBAUT Hélène	☒	☐	☐
				VERNIERS Dominique	☒	☐	☐

Procès-verbal

Fixation des CA du premier semestre 2024 :

19 janvier 2024 par Zoom	20 février 2024 en présentiel	15 mars 2024 par Zoom
16 avril 2024 en présentiel	17 mai 2024 par Zoom	18 juin 2024 en présentiel

Approbation PV

- Le PV du CA du 17.11.2023 doit encore être complété par les informations SD sur les finances. DV est bien confirmée en tant que membre du GT AG2024. En attendant les modifications de SD, le PV n'est pas validé par le CA (à faire lors du CA du 19/01) et sa publication sur le site doit attendre

Candidatures – Admissions - Démissions (DV-PhL)

Candidatures (DV) :

- **Valentine Defraigne (commune de Chaudfontaine) ➔ FL et HT**
- **Chloé Minocci (Stratag'M) ➔ CoBa et BR**

Admissions (DV)

- **Kevin Dernelle**
  réalisateur / vidéaste (études de cinéma à l'ULiège / vidéaste / réalisateur)
  Le rapport des parrains (Philippe Libois & Jean-François Dessambre) est positif et la candidature est adoptée par le CA.
- **Thierry Dumont**
  CEO Agence Visible
  Le rapport des marraines (Dominique Verniers & Hélène Thiébaut) est positif et la candidature est adoptée par le CA.

Démissions (PhL)

Plusieurs démissions sont actées par le CA :

- Salvo Principato
- Marc Verdin
- Bernard Godeaux

En 2023, il y a eu 12 demandes d'admissions et 8 démissions. Cependant, vu le nombre de cotisations encore impayées, le nombre de membres réputés démissionnaires sera plus élevé (voir infra)

Discussion autour de Horizon 2024

Colette Bawin avance sa candidature à la présidence de l'UPMC et propose l'équipe suivante pour l'encadrer : Benoit Rigo, Julie Missaire, Hélène Thiébaut, France Lefèvre, Stéphane Dor et Philippe Libois. Selon cette proposition, ils formeraient ensemble un Bureau Exécutif (BE) et les CA pourraient être plus espacés et moins nombreux (maximum 10/an). Le BE pourrait même avoir un pouvoir de décision, si nécessaire, sur certains points afin d'être plus agile et ne pas attendre un prochain CA

Pierre Soleil s'interroge sur la méthodologie suivie : qui a été consulté ? comment cette équipe s'est-elle formée ? N'est-ce pas précisément une manière de faire « hors CA » qui avait été reprochée au groupe qui avait proposé le plan « Horizon 2024 » ? Le Président abonde dans ce sens en disant que la méthodologie est exactement pareille à celle qui a été reprochée pour l'approche du plan Horizon 2024 et qui a suscité des échanges tendus lors des CA de septembre et octobre 2023.

Colette Bawin affirme qu'elle a marqué son intérêt pour la présidence en CA, le Président rappelle que marquer son intérêt n'a pas valeur de candidature officielle et qu'aucun PV de notre CA ne fait état (jusqu'à présent) d'une candidature à la présidence, de la part d'aucun Administrateur !

Colette Bawin ajoute qu'elle a travaillé avec les personnes qui sont venues vers elle. A nouveau, c'est exactement le procédé qui a été reproché avec véhémence au Président, souligne celui-ci !

Nicolas Charlier craint que le modèle « bureau exécutif » n'ajoute un étage à la fusée et complexifie encore le fonctionnement de l'UPMC (BE + CA + AG). Il rappelle que c'était le cœur de la proposition du plan Horizon 2024 que de réduire le CA à quelques personnes dans un OA (ou BE peu importe la dénomination interne qu'on lui choisit) avec un pouvoir décisionnel (conformément à la nouvelle loi sur les asbl) et de transformer le CA en une AG avec des membres effectifs qui auraient fait le choix de l'être… Les autres membres (adhérents) n'ayant ayant alors qu'un rôle de consommateur des services proposés par l'UPMC.

Jacques Lilien témoigne de son expérience de gestion avec un bureau exécutif qui se passe très bien : le bureau prenant les décisions courantes et le OA ne se réunissant que pour entériner des choix. Dominique Verniers rappelle que dans le modèle proposé, les GT conserveraient leur autonomie et rapporteraient au bureau exécutif.

Suite à des demandes de précision de Nicolas Charlier, il semble que modalités de réunion/délibération/décision du bureau exécutif proposé soient encore à définir.

Olivier Moch s'interroge sur la motivation à venir à un OA qui ne ferait qu'entériner les décisions prises par un BE. Il rappelle également que les Statuts ne prévoient pas qu'une forme de pouvoir décisionnel soit déléguée à un BE et que la loi sur les asbl mais aussi l'article 27 de nos statuts

prévoient que l'Organe d'Administration (anciennement Conseil d'Administration) dispose de tous les pouvoirs sauf ceux que la loi ou les statuts attribue à l'Assemblée Générale

10 Février 2022

Les pouvoirs de l'organe d'administration de l'ASBL

En résumant un peu vite, on peut dire que l'organe d'administration (OA) dispose de tous les pouvoirs sauf ceux que la loi ou que les statuts de l'ASBL attribuent expressément à l'assemblée générale (AG).

Avec l'assemblée générale et les liquidateurs, l'organe d'administration fait partie des trois organes légaux (prévus par la loi) de l'ASBL. Organe collégial – l'ensemble des personnes physiques ou morales qui le composent incarne l'OA : les administrateurs n'ont pas de pouvoirs individuels sauf s'ils leur ont été délégués – l'OA remplit trois missions principales (en vertu du CSA) :

1. **la gestion et la direction** de l'ASBL ;
2. **la représentation** de l'ASBL dans ses actes et démarches juridiques ;
3. **l'exercice du pouvoir résiduel** (accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre de l'objet social de l'ASBL, à l'exception de ceux que la loi

Philippe Gillain se félicite de la proposition de Colette Bawin qu'il trouve très bien et demande avec insistance qu'un vote soit effectué sur cette proposition. Nicolas Charlier refuse de voter sur une proposition orale, découverte en séance et dont les détails restent à préciser. D'autres membres (OM, RO, BR, PS) estiment qu'un vote en CA ne se justifie pas à ce stade. Jean-François Dessambre signale qu'il n'est d'ailleurs pas dans les usages de voter des mandats nominatifs, qu'il appartient au nouveau CA qui sera mis en place par l'AG de désigner les mandats exécutifs en son sein et que la nouvelle présidente fera alors la proposition d'un projet qui sera validé par ce nouveau CA.

Le CA ratifie, par contre, officiellement la candidature de Colette Bawin à la Présidence. Le CA se réjouit qu'il y ait une solution pour garantir la continuité de la gouvernance de l'UPMC.

A la demande de SD, le Président demande s'il y a un autre candidat ou une autre candidate à la Présidence. Personne au sein du CA ne se déclare. Il n'est pas trop tard pour le faire puisque c'est le premier CA post AG qui déterminera les mandats exécutifs en son sein (art. 28 des Statuts). Toute candidature présidentielle reste donc possible jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 et même techniquement jusqu'au premier CA post AG 2024 qui désignera la présidence en son sein.

La procédure habituelle devra donc suivre son cours : candidature au CA, désignation des administrateurs par l'AG et désignation de la présidente au sein du nouveau CA

AG –GTT pour l'organisation de l'Assemblée générale 2024

Le GTT AG s'est réuni et a convenu des quelques grands principes suivants :

- Animation qui fait en sorte que chaque participant puisse repartir avec quelque chose, par exemple un profil de personnalité via le Color Profil
- Période : Mars ou Avril 2024
- Lieu pas cher ou gratuit > les membres vont être consultés à ce sujet
- Contenu formel réduit à la portion congrue (pas trop long) ➔ il faudra tout de même laisser du temps à la candidate présidente pour présenter son projet

Rapports des Groupes des Travail

GT Prix (HT)
Le groupe attire l'attention sur la nécessiter de mieux coordonner les dates entre le Prix et ComVision, les deux éditions étant trop proches cette année. Le Prix trouve que le mois de novembre est une bonne date. De leur côté, les écoles qui participent à ComVision ont moins de faculté à mobiliser leurs étudiants en année diplômante au deuxième quadri, étant donné que la majorité de ceux-ci sont en stage.

Selon Stéphane Dor, contrairement à ce qui était annoncé lors du CA précédent, le bilan financier de l'édition 2024 devrait finalement être bénéficiaire de l'ordre 700€.

GT Passage – ComVision (PS)

Le groupe ne s'est pas encore réuni pour le débriefing exhaustif.
PS : Plus de 400 personnes inscrites à ComVision8 et l'auditoire était donc presque rempli.
Quelques rebondissements ont eu lieu dans les semaines précédents : changement d'oratrice et de présentatrice mais ceux-ci ont pu trouver une solution, même si cela a pu avoir un impact sur la qualité de l'exposé de l'orateur remplaçant.
La collaboration avec le Palais des Congrès est perfectible car on a souvent eu l'impression d'être face à un tiroir-caisse avec des suppléments imprévisibles et une qualité de service pas optimale (wifi non prévu dans le prix, climatisation mal réglée, …)

PS fera un rapport détaillé des manquements afin que PhG puisse en faire part à Philippe Bernimolin, directeur du Palais des Congrès.

Au niveau financier, l'édition devrait présenter un léger boni si tous les paiements sont honorés (certains participants ont demandé une facture et les trésoriers doivent encore vérifier ces paiements).

D'après les échos recueillis auprès des participants, l'édition 2023 est un succès, applaudi par le CA.

GT Membres (DV)
Ce GT doit-il être maintenu dans la nouvelle organisation ? Ses missions ne devraient-elles pas relever du bureau exécutif ou de l'OA ?

MPCL

Des tentures ont été placées en vue de réduire la facture de chauffage

Face à une nouvelle absence de Clarisse Flohimont au moment d'une réunion de l'UPMC, le CA relève à nouveau des soucis impactant dans la gestion quotidienne de la MPCL et pour son image. Le CA souhaiterait pouvoir disposer d'une clé pour accéder à la salle en cas de nouvelle absence de Clarisse Flohimont. Le président fera la demande au Président de la MPCL !

Le cocktail de rentrée de la MPCL aura lieu le 18 janvier 2024, un save the date a été envoyé à nos membres.

Etat des finances – Budget

Selon SD, les succès de la formation en AI , du Prix et de ComVision sont à souligner et devraient se traduire par un boni en terme financier.

Il y a actuellement 9403.37 euros sur le compte à vue et 10 009 sur le compte épargne.

En ce qui concerne les cotisations, sur 145 membres, 109 sont en ordre de cotisation et 36 cotisations sont non-payées, desquelles, il faut retirer les 8 démissions. Il reste donc un impayé de 28 cotisations. Parmi elles, celles de la Province seront payées en un bloc. La liste des cotisations impayées est en annexe afin que des rappels téléphoniques par les parrains puissent s'effectuer.

A défaut et conformément à nos nouveaux statuts, le membre sera réputé démissionnaire et **se verra retirer du site internet et de la mailing list au 1er janvier**. Les membres qui souhaiteraient malgré tout le rester devraient en faire la demande au CA selon une procédure simplifiée mais seraient tenus de se mettre en ordre de cotisation au plus vite avant d'être réintégrés.

Pour rappel, l'appel à cotisation 2024 aura lieu en janvier 2024 selon les nouveaux statuts.

Agenda

- 18 janvier 2024 : Vœux de la Maison de la Presse et de la Communication
- 23 janvier 2024. Midicom (présentation par Louis Maraite du « site internet dédié à la
- A replanifier en février– Alain Mayné (intervenant à Comvision en décembre 2022)

Divers

- France Lefèbvre s'étonne du contenu du mail envoyé 'des nouvelles des membres'. Une exposition d'un non-membre ne devrait pas être relayée même si son attaché de presse est membre. Olivier Moch propose qu'on réfléchisse à un cadre sur ce qui peut ou non être relayé.
- France Lefèbvre rappelle son idée de conférence de Julie Lombe – proposition d'organiser une conférence sur le slam comme nouvelle méthode de communication remplaçant le storytelling. Cela pourrait être intéressant d'organiser cette conférence (500 euros pour la conférence). Cela pourrait être une conférence payante (prix préférentiel pour les membres UPMC). Possibilité d'organiser cette conférence dans le cadre du B3. (FL poursuit)
- PhG distribue les restes de chocolat en surplus lors du Prix.
- Philippe Libois propose d'investiguer une visite commune de l'exposition de Bill Viola (mais la privatisation est trop chère)
- OM invite les membres du CA à assister à la conférence « Visibilité dans les médias – les codes de relations presse en 2024 » qu'il donne, avec Nora Khaleefeh (RTBF) au B19 Liège Bocholz le 16 janvier prochain, à 19h00 https://newb19.be/invitation/dd0987e5-1150-43e1-a1cb-54350761b43d

Date des prochains CA ➔vendredi 19 janvier 2024